

FINISTERE  
PENN-AR-BED



Mairie de LE CONQUET  
Ti-Kêr KONK-LEON

LE CONQUET, le 9 août 2018

Le Maire, Xavier JEAN

à

Mesdames et Messieurs les parents des  
enfants fréquentant le restaurant scolaire

## @ NOUVEAU PORTAIL FAMILLES



Mesdames, Messieurs,

La Mairie dispose d'un nouveau logiciel de gestion, de réservation et de facturation de ses services « enfance – jeunesse » qui vise à simplifier les démarches des familles et à faciliter les procédures des services municipaux.

Les familles sont invitées, à utiliser le portail internet qui leur est dédié via le site internet de la commune [www.logicielcantine.fr/leconquet](http://www.logicielcantine.fr/leconquet).

Afin de créer les comptes utilisateur de chacune des familles sur le portail, nous vous remercions de bien vouloir renseigner et nous retourner le dossier joint : formulaire d'inscription et l'attestation d'assurance responsabilité civile, par voie postale (Mairie, service enfance-jeunesse, BP 4, 29 217 LE CONQUET), par dépôt en mairie, ou à l'adresse mail suivante [restaurantscolaire@leconquet.fr](mailto:restaurantscolaire@leconquet.fr).

**Dès le retour de votre dossier en mairie, nous vous transmettrons par mail le lien du portail internet et un identifiant pour vous connecter.**

Ce portail vous permettra :

- d'effectuer les démarches pour l'ensemble des services enfance-jeunesse,
- d'inscrire / désinscrire vos enfants au restaurant scolaire, à la garderie périscolaire, à l'accueil de loisirs,
- de consulter et de payer en ligne vos factures,
- de signaler au service restaurant scolaire les éventuels problèmes médicaux et/ou allergies alimentaire de votre/vos enfants (à renseigner dans la rubrique médical – sortie),
- de mettre à jour des changements : adresse, numéros de téléphone ...

Je profite de ce courrier pour vous informer ou vous rappeler que vous avez la possibilité d'effectuer le paiement des factures :

Pour les 3 services :

- par **espèces ou chèque**, directement au Trésor Public de St Renan (29290), 4 rue des écoles,
- par **prélèvement automatique** : Un seul contrat est à remplir par famille, quel que soit le nombre d'enfant rationnaire. Pour en bénéficier, vous pouvez télécharger le formulaire « mandat de prélèvement SEPA » directement sur le site internet de la mairie, pour signature et retour en mairie accompagné d'un RIB.  
Si vous bénéficiez déjà d'un prélèvement automatique, sauf avis contraire de votre part, il sera reconduit.
- Par **paiement sur internet** : par carte bancaire en vous connectant via le site internet de la commune [www.logicielcantine.fr/leconquet](http://www.logicielcantine.fr/leconquet)
- Et en plus, par **ANCV et CESU** : pour l'accueil de loisirs; et par **CESU** pour la garderie.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser au service comptabilité à la mairie de LE CONQUET au 02.98.89.18.89 ou par mail à : [restaurantscolaire@leconquet.fr](mailto:restaurantscolaire@leconquet.fr)

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Xavier JEAN

